

RÈGLEMENT CONCOURS RÉSEAUX SOCIAUX



1. ORGANISATEUR

Les concours sont organisés par l'ASBL Namur CentreVille, dont le siège social est situé rue du Beffroi 11, 5000 Namur.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les concours sont ouverts à toute personne physique âgée de 18 ans ou plus.
La participation est gratuite et implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

3. DURÉE DES CONCOURS

La durée de chaque concours est précisée dans la publication annonçant celui-ci sur les réseaux sociaux de Namur CentreVille.

La durée peut varier d'un concours à l'autre, mais est généralement d'environ une semaine.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation propres à chaque concours sont détaillées dans la publication concernée sur les pages Facebook et/ou Instagram de Namur CentreVille.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou ne respectant pas les conditions annoncées pourra être invalidée.

Une seule participation par personne peut être autorisée, sauf indication contraire mentionnée dans la publication du concours.

5. LOTS

Le ou les lots mis en jeu sont déterminés par le commerce ou le partenaire participant au concours et sont précisés dans la publication concernée.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni convertibles en espèces.

6. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le ou les gagnants sont désignés par tirage au sort parmi les participations valides reçues durant la période du concours, sauf mention contraire indiquée dans la publication.

La décision de l'organisateur est définitive et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

7. ANNONCE ET CONTACT DES GAGNANTS

Les gagnants sont contactés via :

- la page Facebook Namur CentreVille ;
- la page Facebook « Privé Namur CentreVille » lorsque cela s'avère nécessaire ;
- le compte Instagram @namurcentreville.

Les gagnants recevront toutes les informations nécessaires concernant les modalités de récupération de leur lot.

8. RETRAIT DES LOTS

Les gagnants disposent d'un délai d'un mois à compter de l'annonce de leur gain pour récupérer leur lot selon les modalités qui leur auront été communiquées.

Passé ce délai, le lot sera considéré comme abandonné et un nouveau tirage au sort pourra être organisé afin de désigner un autre gagnant.

9. FAUX COMPTES ET AUX TENTATIVES D'ARNAQUE

Namur CentreVille ne demandera jamais aux participants de communiquer leurs coordonnées bancaires, de réaliser un paiement ou de cliquer sur un lien externe afin de recevoir leur lot.

De faux comptes peuvent tenter de se faire passer pour Namur CentreVille dans le cadre de concours organisés sur les réseaux sociaux.

Les participants sont invités à vérifier attentivement l'identité du compte qui les contacte et à consulter les informations de prévention disponibles dans les stories à la une du compte Instagram @namurcentreville.

L'ASBL Namur CentreVille ne pourra être tenue responsable des préjudices résultant d'une interaction avec un faux compte ou d'une tentative d'escroquerie menée par un tiers.

10. RESPONSABILITÉ

Namur CentreVille se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier, de suspendre ou d'annuler un concours en cas de circonstances indépendantes de sa volonté, de force majeure, de problème technique ou de fraude.

Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

11. PROTECTION DES DONNÉES

Les données éventuellement collectées dans le cadre d'un concours sont utilisées exclusivement pour sa gestion, la désignation des gagnants et la remise des lots.

Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins sans le consentement préalable des participants.

12. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à un concours organisé par Namur CentreVille implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.